



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 038-213804552-20230320-D2023\_015-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2023-015

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 21  
votants : 26

**L'an deux mille vingt-trois**, le 20 mars à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mars 2023

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Franck ROESCH, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Christian COCAT (pouvoir à Patrick ROZE), Catherine LINAGE (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Elodie DUGUE (pouvoir à Clément RAVET), Daniel PAILLOT (pouvoir à Alexandre GINET)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Téo FLANDRIN

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Madame Marie-Laure GONCALVES, Conseillère municipale déléguée au budget communal, après vote du Compte Administratif 2022, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2022 du Budget Général de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022,

Après l'adoption du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M14,

Considérant que les résultats de clôture se décomposent comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 : 2 371 363.84 €

Investissement :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2022 : 59 718.10 €

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2 371 363.84 €, il est proposé au Conseil d'affecter ce résultat 2022 au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 2 371 363.84 €

Considérant que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à 59 718.10 €, il est proposé au Conseil d'affecter ce résultat 2022 au compte 001 en recettes d'investissement pour 59 718.10 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture 2022 comme suit :

- Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 2 371 363.84 €
- Affectation au compte 001 en recettes d'investissement pour un montant de 59 718.10 €

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mars 2023

Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND

